

État des dons d'argenterie provenant du district d'Argelès (Hautes-Pyrénées) envoyé par les administrateurs, lors de la séance du 30 messidor an II (18 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. État des dons d'argenterie provenant du district d'Argelès (Hautes-Pyrénées) envoyé par les administrateurs, lors de la séance du 30 messidor an II (18 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 260;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23863_t1_0260_0000_4

Fichier pdf généré le 21/07/2021

2

Les administrateurs du district d'Argelès (1) témoignent les mêmes sentimens et envoient le tableau de l'argenterie, galons en or et argent, montant à 746 marcs une once en argent, 232 marcs galons en or, et 113 marcs 2 onces en argent.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Argelès, 17 prair. II] (3).

« Représentans du peuple,

Qu'il est beau ! Qu'il est doux pour nous de nous acquitter d'un devoir bien cher à tous les hommes vertueux, celui de vous féliciter avec la République entière du décret solennel que vous venés de rendre et par lequel vous déclarés que le peuple français reconnoit l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'ame.

Les sentimens d'admiration et de reconnaissance qui éclatent pour vous de toute part démontrent d'une manière bien evidente que cet acte sublime consolide le bonheur du genre humain. Recevés, mandataires fidelles, recevez par notre organe l'expression de reconnaissance de 35 000 républicains de ce district, pour ce décret à jamais mémorable qui laisse dans les cœurs de tous les vrais amis de la liberté, l'idée consolante d'une punition sans

(1) Et non Argel, H^{tes}.-Pyrénées.

(2) P.V., XLI, 319. *J. Sablier*, n° 1445 (Archenet); Bⁱⁿ, 3 therm. (2^e suppl^l).

(3) C 309, pl. 1201, p. 32 et 33.

fin pour le crime et d'une récompense éternelle pour la vertu. Restez à votre poste, achevez le grand œuvre que la nation attend des hommes vertueux tels que vous.

La race impie des corrupteurs et des scélérats qui avoient promis aux brigands ligués contre nous d'asservir le peuple en l'abrutissant par l'athéisme, comme les prêtres l'avoient subjugué par la superstition, ne trouvera bientôt que l'ignominie de ses entreprises et l'opprobre pour prix de ses forfaits; car d'une extrémité du monde à l'autre, les hommes vertueux sont tous frères et s'aimeroient bientôt, si les crimes des monstres couronnés ne réussissoient malheureusement à les désunir.

Desespérés de voir leurs noirs projets réduits à la honte de la nullité, frémissant de rage et de désespoir, les apotres corrompus de l'athéisme, les ministres du crime et de la superstition, ont osé former le plan d'un attentat nouveau. Ils ont voulu dans le débordement de leur fureur détestable, assassiner le peuple dans les personnes de deux de ses représentans des premiers fondateurs de la République, des plus intrépides défenseurs de la liberté. Les monstres, ils ignoroient que l'Être Suprême pour qui les cœurs purs sont les seuls autels, veilloient à la conservation de leurs précieux jours et détourneraient le fer de l'assassin de deux têtes aussy cheres à tous les bons français; ils ne songoient pas que la justice, les mœurs et la vertu mis à l'ordre du jour, flatent bien mieux la divinité que le culte insensé d'une superstition extravagante dont il ne reste plus de trace parmi nous.

La raison à foudroyé ces vieilles momeries, et le peuple s'est dégagé sans convulsion des lieux honteux ou il avoit été tenu depuis tant de siècles; il ne reconnoit plus d'intermédiaire entre l'Être Suprême et luý. Toutes les communes de notre arrondisse-

[Etat de l'argenterie provenant du distr. 17 prair. II]

Noms des Cantons	Calices	Pateines	Ciboires	Custodes	Ostensoirs	Lampes	Croix	Ensensoirs	Navettes	Cueillères	Nbre	Nbre	Nbre
											des marcs en argent	des marcs des galons en or	des marcs des galons en argent
Argeles .	12	12	11	5	10		1	1	1	1	81 m 2		
Lourdes .	23	23	22	11	20						120 m 6		
St. Pé. . .	6	6	7	4	5	1	2	1	1	1	100 m 5		
Jumalas .	19	19	17	11	17						89 m 5		
Préchac .	16	16	13	5	13						70 m 4	232 m	113 m 4
Luz.	22	22	19	8	18						114 m 2		
St. Savin	9	9	9	8	9						50 m 3		
Aucun . .	12	12	10	5	10		4				119 m 1		
	119	119	108	57	102	1	7	2	2	2	746 m 1	232 m	113 m 4

P.c.c. : mêmes signatures + BOPRE [et 3 signatures illisibles.]